



DEL 23-082

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVEQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
Le 26 septembre 2023
DATE D'AFFICHAGE
Le 27 septembre 2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 27

L'an deux mille vingt-trois
Le trois octobre à 20h30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Fanny PIRA, Maryse BAYBAY, Delphine FOUQUET, Pascale FEGER, Pierre CASTILLON, Denis MINIER, Jean-Philippe CASTILLON, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Angélique PLANCHETTE, Delphine FOUQUET, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE, Marie CHEVALIER, Louis MASSARD, Jérôme DELISLE.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 6 octobre 2023

et que la convocation au Conseil a été faite le : 26 septembre 2023.

ETAIENT ABSENTS

Christian POIRIER (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Benoît CHAUVIN (pouvoir à Fanny PIRA), Alain GIBERGUES (pouvoir à Nadine JOLU), Sylvain BACHELEY (pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Philippe PAUMIER (pouvoir à Mickaël JUIGNE).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine JOLU

OBJET : CONVENTION EXPO LEGO AVEC L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES ST JOSEPH

Rapporteur : Nadine JOLU

Depuis deux ans, l'association des parents d'élèves de l'école privée Saint-Joseph organise une exposition LEGO en octobre.

Cette exposition fait l'objet d'une location de salle pour Georges Brassens et du gymnase, mais les services municipaux sont amenés à participer à l'organisation de cette manifestation (fourniture de barrières notamment, relais de communication...).

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal d'adopter une convention de partenariat avec cette association afin de rappeler le rôle de chacun pour assurer la réussite de cette manifestation.

Vous trouverez ci-joint un projet de convention de partenariat.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la présente convention et tout autre document y afférent.

VOTE : POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 6 octobre 2023.

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame le Maire
Damienne FLEURY



Convention de partenariat Yvré en brique le 14 et 15 octobre 2023

Entre la commune d'Yvré l'Evêque, représentée par Madame Damienne FLEURY, Maire,

Et

L'APEL St Joseph (ci-après désigné « le comité d'organisation »), représentée par Madame Marine VEVAUX, présidente,

Article 1^{er} : objet de la convention.

L'APEL organise une exposition « Lego » en partenariat avec la mairie d'Yvré l'Evêque le 14 et 15 octobre 2023. La présente convention vise à définir les modalités du partenariat entre l'APEL et la commune d'Yvré l'Evêque pour cette exposition, au-delà des engagements résultant du contrat de mise à disposition des locaux conclu avec l'association.

Article 2 : engagements de la commune :

Dans le cadre de cette convention, la commune s'engage à assurer les actions suivantes :

- Mise à disposition à titre gracieux du complexe Georges Brassens y compris le gymnase du 13 au 15 octobre 2023
- Démontage du but de hand (coté entrée), rangement des 2 paniers de basket amovibles et des agrès de gymnastique au fond du gymnase
- Mise à disposition des tables de Georges Brassens et de la maison pour tous
- Mise à disposition de barrières « Vauban »
- Mise à disposition de poteaux coupe files
- Mise à disposition de la vitrine en verre avec l'acheminement
- Démarche auprès du SDIS pour augmenter temporairement la capacité du gymnase à 850 personnes
- Formation au moyen d'extinction de trois personnes du comité d'organisation par un agent SSIAP de la commune
- Communication via le site internet de la mairie, la page Facebook, panneau lumineux, pose d'affiches
- Installation de barrières Vauban pour fixer les 2 banderoles aux rond-point d'Yvré et au croisement de la route d'Isaac et de la route de la Prévoterie.

Article 3 : engagements du comité d'organisation

Le comité d'organisation s'engage vis-à-vis de la commune à mettre en œuvre les actions suivantes :

- utiliser le gymnase que pour l'expo Lego, les repas des exposants se feront dans la salle Georges Brassens
- poser le vendredi matin et déposer le dimanche soir les tapis de protection dans le gymnase



- condamner l'accès au vestiaire
- remettre les espaces utilisés dans l'état où ils les ont trouvés. Le ménage sera fait par la mairie suivant le devis transmis
- valoriser le partenariat avec la mairie sur tous les vecteurs de communication : site internet de l'organisation, flyers, affiches, campagne radio, communiqué de presse, etc
- respecter toutes les consignes de sécurité.

Article 4 : règlement des litiges.

Tout litige résultant de l'application de la présente convention fera l'objet d'un règlement amiable.

Fait à Yvré l'Évêque, le 06/10/2023.

Le Maire

La Présidente

Damienne FLEURY

Marine VEVAUX

